



# La Méduse – Club de Plongée

Siège social : 18 rue Charles Baudelaire

25000 Besançon

Club affilié à la FFESSM N°06 25 0230

Association agréée J.S. N°25 S 783

---

## **Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Du 19 mars 2021**

Le vendredi 19 mars 2021 à 18 h 30, les membres de l'association « La Méduse » se sont réunis par visioconférence via l'application Zoom en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président et de la secrétaire. Les membres de l'association ont été convoqués par mail Newsletter #42 le 4 mars 2021. Les membres seront invités à voter durant la séance via Google Forms.

L'Assemblée a été ouverte à 18 h 45 et présidée par M. Jean-Louis FEBVRE en sa qualité de président de l'association.

Il était assisté d'une secrétaire de séance, Mme Marie-Claude CLAEYS secrétaire de l'association.

Plus du cinquième des membres étaient présents ou représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 10 des statuts. 26 membres étaient présents et 7 étaient représentés.

A l'ordre du jour sont présentés les points suivants :

### 1. Rapport moral du président adopté (voir annexe1)

Intervention de Jean-Louis FEBVRE

Le président rappelle les circonstances exceptionnelles dans lesquelles se tiennent cette assemblée générale.

Il remercie les acteurs du bon fonctionnement du club ainsi que les acteurs qui se sont investis dans les différentes instances au cours de son mandat.

### 2. Rapport d'activités saison 2020<sup>1</sup> adopté à l'unanimité

Intervention de Richard CLAEYS

Richard CLAEYS présente une analyse croisée des 3 dernières années.

L'activité du club est marquée cette saison par une diminution de 20% du nombre d'adhérents (87 adhérents en 2020/21) impactant directement les rentrées de capitaux. Cette baisse de pratiquants et cependant moindre qu'au niveau national (30%). Cette diminution est majeure dans les effectifs de pratiquants de la plongée sportive en piscine et des nageurs avec palmes. Le staff d'encadrement reste stable.

---

<sup>1</sup> Saison 2020 du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020

Le club délivre généralement entre 30 et 40 brevets par an. Mais la saison passée a vu ce nombre diviser par 2 du fait notamment d'un effectif qui a eu la chance d'aller au stage d'Antibes beaucoup moins fourni que les années précédentes.

On notera une augmentation du nombre de brevets délivrés en accord avec la politique du club de formation aux plongées sous mélange et formation TIV.

Quelques pratiquants apnées, nage avec palmes, PSP, participent régulièrement à des compétitions.

Sous l'égide du CODEP25, une formation bio et environnement a été proposée cette saison. Le club a maintenu les activités hors piscine Mallarmé en multipliant les sorties en milieux naturels.

### 3. Rapport financier et compte de résultat de la saison 2020<sup>1</sup> adopté à l'unanimité

Intervention d'Isabelle MAQUIN

Pour la saison 2019/2020, les recettes du club s'élèvent à 31 264,60 euros. Les adhésions et brevets ainsi que les activités et voyages représentent près de 90% des recettes. Dans les recettes sont comprises les assurances de la saison 2019/2020 qui n'ont pas été collectées par le cabinet Lafont.

Les dépenses du club s'élèvent à 27 356,03 euros. Les activités et voyages ainsi que le matériel constituent l'essentiel des dépenses du club.

La diminution du nombre d'adhérents cette saison impacte le budget mais la trésorerie saine du club permet de maintenir l'activité.

A noter que les frais fixes annuels du club sont estimés à 9900 euros.

Le résultat pour la saison 2019/20 s'élève à + 3 908,57 euros auquel il faut soustraire les assurances non collectées d'un montant de 1 699 euros.

La trésorerie disponible du club est de 14 949 euros répartis sur un compte courant et un livret bleu.

### 4. Présentation des listes pour l'élection du nouveau comité directeur : liste adoptée à l'unanimité

Intervention de Jean-Louis FEBVRE

11 personnes ont fait acte de candidature pour siéger au comité directeur, le 12<sup>ème</sup> siège étant de droit celui du vice-président représentant l'ASTB. Après appel à candidature dans l'Assemblée, aucun nouveau candidat ne s'est déclaré. Cette proposition est validée par l'Assemblée Générale qui vote à l'unanimité l'élection des 11 membres du comité directeur.

Les membres du comité directeur se réunissent dans une salle privée virtuelle afin d'élire le ou la nouvelle présidente.

## 5. Présentation du nouveau comité directeur

En tant que nouvelle présidente, Isabelle MAQUIN présente l'attribution des postes au sein du comité directeur :

Présidente : Isabelle MAQUIN

Vice-président délégué à la communication : Jean Louis FEBVRE

Vice -présidente, représentant l'ASTB : Frédérique FAURE

Secrétaire : Marie Claude CLAEYS

Trésorière : Isabelle REBILLOT

Responsable séjour et voyages : Yvette HUDEL

Responsable matériel : Benoit AIME

Responsable informatique : Johann SAUNIER

Directeur technique- référent plongée bouteille : Richard CLAEYS

Référent autres sections : Pierre CHENU

Référente vie associative et festive : Camille GARBUIO

Référente loisirs et communication : Nathalie BOISSIER

Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts pour une durée de 3 ans.

## 6. Budget prévisionnel saison 2021<sup>2</sup> adopté à l'unanimité

Isabelle Rebillot

Les recettes prévues pour la saison 2021 devraient s'élever à 38 150 euros. Les recettes comprennent les adhésions (qui sont en diminution en raison de la pandémie) pour un montant de 11 300 euros, des subventions d'un montant de 2 000 euros et les recettes des activités d'un montant de 24 450 euros.

Les dépenses quant à elles, devraient s'élever à 39 849 euros. Elles comprennent notamment des frais liés aux activités pour un montant de 24 450 euros, des frais d'entretien et de renouvellement du matériel pour un montant de 6 250 euros et de frais généraux et d'assurances pour un montant de 6 199 euros.

Une diminution des dépenses en carburant lié à la baisse d'activité ne compensera pas la baisse des subventions et la baisse de revenus liée à la baisse du nombre d'adhérents.

Les dépenses intègrent le paiement des assurances (cabinet Lafont) non acquittées durant la saison précédente pour un montant de 1 699 euros.

## 7. Propositions tarifaires pour la saison 2022<sup>3</sup>

Comme chaque année, l'assemblée générale est appelée à se prononcer sur le montant des adhésions de la saison à venir. Compte tenu de la situation sanitaire et de ses conséquences sur la pratique de nos activités, il est mis au débat 3 hypothèses de cotisations pour les adhérents ayant réglé une cotisation à taux plein durant la saison 2020/21 (montant inchangé pour les autres).

---

<sup>2</sup> Saison 2021 du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021

<sup>3</sup> Saison 2022 du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022

		Renouvellement d'adhésion pour les adhérents ayant réglé une cotisation pleine pour la saison 2020/2021 Tarifs proposés saison 2021-22
<b>1<sup>ère</sup> proposition :</b> Maintien du montant actuel des adhésions	Adulte	<b>160 €</b> (dont 40 € reversés à la FFESSM)
	Jeune, conjoint...	<b>120 €</b> (dont 25 € à 40 € reversés à la FFESSM)
<b>2<sup>ème</sup> proposition :</b> Réduction de 20 € sur une adhésion « Adulte » et 10 € sur une adhésion « Jeune ou conjoint »	Adulte	<b>140 €</b> (dont 40 € reversés à la FFESSM)
	Jeune, conjoint...	<b>110 €</b> (dont 25 € à 40 € reversés à la FFESSM)
<b>3<sup>ème</sup> proposition :</b> Réduction de 40 € sur une adhésion « Adulte » et 20 € sur une adhésion « Jeune ou conjoint »	Adulte	<b>120 €</b> (dont 40 € reversés à la FFESSM)
	Jeune, conjoint	<b>100 €</b> (dont 25 € à 40 € reversés à la FFESSM)

La 3<sup>ème</sup> proposition est adoptée par l'assemblée. **Il sera cependant possible lors de la réinscription en septembre 2021 pour chaque adhérent concerné de ne pas faire valoir son droit au tarif réduit.**

8. Questions diverses :

- Intervention des encadrants bio du Doubs : Frédérique Lassaue



## **La Méduse – Club de Plongée**

Siège social : 18 rue Charles Baudelaire

25000 BESANÇON

Club affilié à la FFESSM N° 25 25 0230

Association agréée J.S. N° 25 S 783 - SIRET 478 105 083 00040

---

### ANNEXE 1 : Rapport moral 2020

Saison du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020

---

Bonsoir à tous, et merci de votre présence ce soir dans des circonstances tout aussi particulières qu'inédites.

Difficile pour moi de commencer ce rapport moral sans parler de ce qui nous préoccupe tous depuis tout juste 1 an ; à savoir la crise sanitaire que nous traversons.

Depuis le 17 mars 2020, il n'y a pas eu une seule journée sans nouvelles informations sur la propagation du virus, l'arrivée et la diffusion des variants, les mesures sanitaires de confinement ou de couvre-feu, mais aussi les protocoles sanitaires et autres dispositions fédérales qui nous ont permis de reprendre partiellement mais temporairement nos activités.

Tout au long de l'année écoulée (et encore maintenant) la priorité a été (et reste) : la préservation de la santé de tous ; adhérents, non adhérents, proches...etc...

Aussi les activités que nous pratiquons tous ont été mises en sommeil, et pas seulement les activités aquatiques que nous partageons au sein du club.

Ces activités ne font d'ailleurs pas partie des « essentielles », et leur interruption reste globalement gérable. Si individuellement chacun(e) peut parfaitement comprendre l'enjeu de santé publique, on ne peut que déplorer collectivement l'arrêt de toutes activités, et au-delà ce qui en découle sur notre vie en société et nos liens sociaux. Comme j'ai déjà eu maintes fois l'occasion de le dire, les activités que nous pratiquons au sein du club (plongée, apnée, nage avec palme...etc...) constituent le sujet central qui nous fédère mais la réelle plus-value d'une association ce sont les connaissances et les rencontres, les moments partagés, les liens d'amitiés.... et c'est tout cela qui nous manque actuellement (les activités et les moments partagés)

Pour autant au cours de l'année écoulée (et encore maintenant) l'ensemble de encadrants et responsables – à quelque titre que ce soit – s'est mobilisé pour assurer la continuité de fonctionnement : entretien du matériel, inspection visuelle de blocs, emménagement / déménagement / ré emménagement du local piscine, mise en œuvre des protocoles sanitaires à la piscine comme en milieu naturel... bref, tout ce qui a permis la pratique d'activités chaque fois que les conditions étaient réunies

Un grand merci à tous.

Dans un contexte, certes particulier et inédit, nous avons malgré tout poursuivi :

- nos activités à la piscine quand c'était possible, ainsi qu'en milieu naturel
- nos formations aussi bien pour les débutants que pour les pratiquants plus avancés, et les futurs encadrants
- nos sorties et séjours, et notamment le séjour à Antibes organisé précipitamment en juin 2020 à la faveur d'un créneau favorable

Bien évidemment, et malheureusement, nous n'avons pas eu le niveau d'activités souhaité ; tous les adhérents n'ont pas pu se rendre disponible lorsque nous avons pu organiser des sorties, et tous n'ont donc pas pu pratiquer et avancer dans leur formation tel qu'ils le souhaitaient.

Gageons que ça n'est que partie remise.

Moins visible au quotidien lorsque nous nous retrouvions, l'investissement du club dans les instances fédérales locales n'en est pas moins important, aussi bien au sein du comité départemental du Doubs (le fameux CoDep) que du comité régional Bourgogne Franche-Comté.

Dans l'univers associatif et fédéral qui est le nôtre, bon nombre d'actions sont portées par des bénévoles.

C'est bien, et c'est même nécessaire aussi bien pour le montant de nos cotisations que pour la diversité des personnes et donc des compétences qui en découlent. C'est par contre source de nombreux changements, et la multiplicité des canaux (national, régional, et départemental) nous permet de disposer de toutes les informations disponibles, et d'avoir les contacts pour solliciter ou interpellier le bon échelon à chaque fois.

Là aussi, un grand merci à celles et ceux qui s'investissent dans ces instances.

Comme vous le savez tous, il s'agit de mon dernier rapport moral, étant arrivé (non sans mal) au terme d'un second mandat qui est forcément le dernier comme le prévoit nos statuts.

Je ne peux décemment pas conclure sans un rapide retour en arrière sur ces 2 mandats pour voir l'ensemble des actions réalisées en matière de formation de nouveaux pratiquants et de nouveaux encadrants, en matière d'investissements matériels à tous niveaux, en matière de pratiques sportives et de relations interclubs, en matière de séjours et de stages techniques et explo.

Certes tout n'a pas été parfait, loin s'en faut, et la liste des sujets non traités et/ou non finalisés est encore longue. Il faut dire aussi que les différentes évolutions et sollicitations qui nous arrivent nous aident bien à alimenter la liste des sujets...

Ce que j'ai fait, je ne l'ai pas fait seul ; bien au contraire, je l'ai fait avec le soutien et parfois l'incitation de toute une équipe que je veux particulièrement remercier aujourd'hui.

Comme bon nombre d'entre vous j'imagine, au départ j'étais venu pour simplement pratiquer une activité, et je me suis laissé prendre au jeu d'une vie associative.

Aujourd'hui je passe la main, ravi et soulagé d'avoir pu tout aussi modestement qu'imparfaitement contribué à la vie du club.

Bonne continuation à tous, et plus particulièrement au prochain comité directeur que je sais composé d'hommes et de femmes de valeur.

Jean-Louis FEBVRE

Le 19 mars 2021